



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**Séance du 24 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à dix-sept heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 04/02/26

Affichage : 04/02/26

Nombre de membres

- En exercice : 19

- Procurations : 4

- Votants : 16

Etaient présents : P. BROUHARD ; S. DELAGE ; M. REY ; M. GOMEZ ; N. DUBUC ; M-P. BIGOT ; B. PREVOST ; G. JOUANNET ; J. CHAGNOLEAU ; A. LATREUILLE ; E. BERUSSEAU ; N. DEDIEU.

Excusés : E. STRADY a donné pouvoir à A. LATREUILLE. G. BONDOUX a donné pouvoir à S. DELAGE. A. SICARD a donné pouvoir à J. CHAGNOLEAU. F. STRADY a donné pouvoir à P. BROUHARD.

Absents : D. DEBRIE ; C. CHAPRON ; L. VICI.

Secrétaire de séance : M. REY

2026_02_21 Adhésion à l'association « Les Maires pour la planète »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire présente au conseil municipal la proposition d'adhésion à l'association Les maires pour la Planète pour l'année 2026.

Cette association apolitique, recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes, et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer.

Elle construit un réseau fort entre les élus et se propose de les accompagner dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, la gestion de la voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie participative.

En adhérant à l'association, la commune bénéficiera d'un kit de bienvenue, de visites, webinaires et rencontres répondant aux attentes des communes adhérents, d'échanges réguliers entre les élus sur les bonnes pratiques environnementales, de ressources documentaires, et contribue ainsi à la vie du réseau, le partage d'expérience.

L'adhésion à cette association est de 107,55 € par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- D'adhérer pour l'année 2024 à l'association Les Maires pour la Planète,
- D'inscrire cette dépense au budget primitif 2026

Le secrétaire de séance,

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 03/03/26
et de sa publication le 27/02/26

Le Maire,
Patrice BROUHARD

